

Suppression de la commission de surperformance

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CATEGORIE MIXTE
DEDIE EXCLUSIVEMENT AU PERSONNEL NAVIGANT TECHNIQUE DE TUNISAIR
TITULAIRE DE COMPTES EPARGNE EN ACTIONS (CEA)**

Régi par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du CMF N° 24-2017 du 18 avril 2017

Adresse : Immeuble Youssef Towers - Bloc A –Rue du dinar– Les jardins du Lac II – 1053 Tunis

La BIAT ASSET MANAGEMENT, gestionnaire de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR porte à la connaissance des porteurs de parts du FCP et du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que son Conseil d'Administration, réuni en date du 19 février 2019, a décidé de supprimer la commission de surperformance qu'elle perçoit annuellement dès que FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé égal au taux du marché monétaire (TMM) moyen des douze derniers mois publié par la Banque Centrale de Tunisie majoré de 1,75%.

La suppression de cette commission de surperformance qui est égale à 10% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimal exigé **entrera en vigueur à partir du 26 avril 2019.**